

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DECADI 30 Thermidor,

(Ere vulgaire)

Lundi 17 Août 1795.

Troubles causés en Angleterre par la cherté du pain. — Lettre du général Kellermann sur les avantages remportés par l'armée d'Italie. — Lettre du représentant Blad, sur une prétendue capitulation entre les républicains, les chouans et les émigrés. — Nouvelles du département de la Mayenne. — Lettre des président et secrétaire du comité français, américain et hollandais, à la convention. — Lecture de l'acte constitutionnel. — Divers titres sont décrétés.

A V I S.

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Thermidor, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Le prix est actuellement de 100 liv. pour six mois, et 50 liv. pour trois mois. Les Abonnés qui n'envoient point ce nouveau prix, recevront seulement la Feuille au prorata de la somme qu'ils auront adressée. Le Bu eau d'Abonnement est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

I T A L I E.

De Gènes, le 30 juillet.

Toutes les lettres annoncent que les intentions des Français semblent être sérieuses & offensives au centre & à la gauche, mais seulement défensives à la droite, pour tenir l'armée autrichienne en échec dans notre rivière. Cependant l'armée de la république conserve toutes ses positions, d'où il sera mal-aisé de la déloger, attendu qu'elle s'y est bien fortifiée.

Le 27, les Autrichiens firent une attaque très-vive à Narino, dans le marquisat de Balestrino; mais ils furent repoussés avec une grande perte, & on a vu beaucoup de leurs blessés qu'on a transportés à Savonne. On parle aussi d'une autre action qui eut lieu en même tems auprès de Borghetto, en-delà de Loano, où les Français ont eu un avantage.

Il est arrivé à l'armée française de nouveaux représentans qui ont mis en réquisition les jeunes gens des départemens voisins.

Nos mers sont infestées de corsaires qui ne respectent pas même les neutres. Un bâtiment vénitien, qui avoit fait voile de ce port pour Valence, en Espagne, ayant été obligé, par le gros tems, d'entrer à Vado, y a été arrêté. Les Anglais ont conduit dans le même port 11

bâtimens génois qui venoient en France avec des cargaisons de marchandises & de numéraire.

La cavalerie napolitaine, qui étoit à Savonne & dans les environs, est partie pour le Piémont, pour tâcher de s'opposer aux Français qui menaçoient le marquisat de Saluces.

Nous apprenons de Nice que des juifs & autres négocians, craignant les progrès des Autrichiens dans notre rivière, avoient commencé à embarquer leurs effets pour Marseille; mais qu'il a été publié un ordre qui défend à tous, & même aux étrangers, l'exportation de leurs marchandises & meubles.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 6 août.

On écrit de Berwick que cette ville a couru les plus grands dangers. On vit d'abord se former un rassemblement de femmes qui se plaignoient avec violence de la cherté du pain; bientôt un grand nombre d'hommes se joignirent à elles: toute la farine qu'on put trouver fut saisie. Le lendemain les mêmes événemens se renouvelèrent, mais avec plus de violence encore. Les magistrats crurent devoir donner lecture de l'acte de mutinerie; les portes de la ville furent fermées, & les volontaires rassemblés. Dans le même tems, les charbonniers réunis au dehors menaçoient de venir brûler la banque & l'hôtel-de-ville, si on ne diminoit pas à l'instant le prix du pain. Forte de cet appui, la multitude devint plus furieuse; elle courut briser les vitres de tous les boulangers. Le commandant, à la requête des habitans, envoya un exprès au corps des forestiers de Windsor, qui fit partir sur-le-champ sa première division. Pendant deux jours ces troupes demeurèrent constamment au pied, ainsi que les volontaires. Le peuple fut alors tranquille; mais au moment du départ de la lettre, on craignoit de nouveaux tumultes pour le lendemain.

A Edimbourg, le 17 juillet, on procéda à l'exécution

de la sentence de la cour martiale, tenue à Mustelbourg, & qui avoit condamné plusieurs individus du corps des Fencibles de Stralspey, pour cause d'émeute. On paroît avoir cherché à donner un grand appareil à ce supplice, & avoir senti le besoin de l'environner d'une force imposante. Les condamnés furent amenés au lieu de l'exécution par deux bataillons de la brigade des Bössais, & par divers détachemens du camp de Dunbar: leur régiment marchoit derrière eux. Deux fencibles ont été tués & deux reconduits en prison, où ils demeureront jusqu'à ce que l'intention du roi soit connue.

Des avis reçus de Dublin, portent que dans les comtés environnans, il y a toujours des *defenders* qui continuent à exciter des troubles & à exercer des voies de fait.

FRANCE.

ARMÉE D'ITALIE.

Extrait d'une lettre du général en chef de l'armée des Alpes et d'Italie, adressée au comité de salut public.

Nice, le 19 thermidor, l'an III.

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

J'arrive de faire une troisième tournée sur tout le front & les avant-postes du centre de la droite de l'armée parcourant les crêtes des montagnes.

J'ai rectifié les positions, j'ai ordonné de nouveaux retranchemens; j'ai donné de nouvelles instructions aux généraux divisionnaires, & je n'ai rien négligé pour en imposer à la supériorité momentanée de l'ennemi, & annoncer l'attitude de la plus vigoureuse offensive.

Les troupes sont animées du meilleur esprit. J'ai admiré sur-tout leur patience à occuper des montagnes continuellement couvertes de brouillards & de neiges, & à supporter les peines & les privations, suite inévitable de leur position.

J'ai annoncé aux soldats que bientôt nous marcherions à l'ennemi: tous brûlent de ce desir.

A la suite d'une affaire qui a eu lieu à la gauche à Sainte-Anne & au camp de la Lombarde, l'ennemi s'étoit emparé de ces deux postes. J'y ai fait marcher aussitôt trois bataillons, & les républicains ont repris les postes, d'où l'ennemi a été chassé avec une grande perte.

Je pars demain pour cette partie, afin de m'assurer si les dispositions que j'ai ordonnées pour qu'elle soit aussi imposante que le reste de la ligne, ont été suivies.

Je reçois la nouvelle que le général Vaubois, d'après mes dispositions, ayant eu avis que la gauche de l'armée d'Italie devoit être attaquée, fit marcher deux colonnes de chacune quatre cents hommes pour empêcher l'ennemi de pénétrer entre deux, & de tourner l'une ou l'autre. La seconde colonne passant sur les hauteurs de la Sture, y rencontra l'ennemi qui occupoit un poste avantageux; malgré sa résistance, il a été débusqué par les républicains, mis en fuite, & poursuivi à une grande distance. Nous lui avons fait trente-quatre prisonniers, tué ou blessé soixante ou quatre-vingt hommes. Un détachement de hussards a poursuivi les fuyards dans la vallée de Sture, & leur a fait encore plusieurs prisonniers.

Une dépêche de la droite de l'armée, qui m'arrive à l'instant, m'apprend que le 17 un combat très vif s'est engagé à la pointe du jour avec nos avant-postes & ceux de l'ennemi. Ceux-ci ont été repoussés avec perte.

L'ennemi a fait un mouvement sur plusieurs points de sa ligne; il a resserré & rapproché ses camps des nôtres. Il paroît qu'il fait filer des troupes sur sa droite. Je suivrai ses mouvemens pour le bien recevoir par tout où il se présentera.

Signé, KELLERMANN.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

(*Etrait des Affiches de Nantes*).

Les représentans du peuple, membres du comité de salut public, envoyés extraordinairement près les armées des Côtes de Brest, de l'Ouest, des Côtes de Cherbourg, et dans les départemens maritimes de l'Océan et de la Manche, à tous les Français.

CITOYENS,

Il nous est parvenu que quelques hommes malveillans ou trompés avoient semé & accredité dans le public le bruit d'une prétendue capitulation entre les troupes républicaines qui ont repris la presqu'île de Quiberon & les émigrés & les chouans qui y ont été faits prisonniers: on a osé dire que ces derniers n'avoient mis bas les armes que sur la promesse positive qu'ils auroient la vie sauve. Nous devons à la vérité, à l'armée & à nous-mêmes, de repousser une pareille fausseté. Républicains, lisez notre déclaration aux commissions militaires chargées de juger les prisonniers. Et vous tous, qui voudriez encore vainement servir le royalisme, qui cherchez à ternir par le plus odieux mensonge une victoire due au seul courage de nos intrépides soldats, séchez de dépit en voyant le cruel où vient se briser votre rage inutile & vos impuissans efforts.

Nantes, le 17 thermidor, l'an 3^e de la république.

Signé, BLAD.

Au nom du peuple français.

Vannes, le 14 thermidor.

Les représentans du peuple, membre du comité de salut public, envoyés extraordinairement dans les départemens de l'Ouest;

Déclarent que, quoiqu'ils fussent sur les lieux & accompagnassent par-tout les colonies républicaines, ils n'ont eu connoissance d'aucune capitulation, ni même d'aucune condition convenue avec les émigrés & les chouans près à Quiberon;

Déclarent que le général en chef & les autres généraux leur ont assuré que non-seulement ils n'avoient rien promis, mais qu'ils avoient dit hautement à Sombreuil, en présence de quelques autres chefs de son parti, qu'ils ne pouvoient, ni ne vouloient rien promettre;

Déclarent enfin, que si quelques officiers ont invité les patriotes, les républicains qui étoient dans le fort (& il y en avoit plusieurs) à mettre bas les armes, ils n'ont adressé la parole qu'aux prisonniers français, carolés de force, aux cultivateurs arrachés de leurs foyers par la violence, & non à des traitres avec lesquels aucune loi ne permettoit de traiter.

Signé, BLAD.

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE.

Du 24 messidor.

Les chouans, quoiqu'un peu moins ferts dans les dis-

viets d'Ernée, Laval & Fougeres, n'en sont pas moins plus nombreux que jamais. Nous ne sommes toujours que de même nombre de troupes; ce qui les rend plus audacieux, sachant bien que l'on ne peut guere marcher contre eux que deux à trois cents hommes, tandis qu'ils peuvent se rassembler jusqu'à trois ou quatre mille.

La nuit du 10 au 11, ils étoient plus de cinq cents rassemblés dans les campagnes du côté de Laval. Ils firent feu toute la nuit, ce qui fit penser qu'il y avoit quelque attaque, & décida le capitaine Orinel, qui étoit baraque sur la route de Laval, de marcher avec quatre-vingt hommes pris dans différens cantonnemens, du côté d'où partoit le feu. Arrivé là, il apprit avec étonnement qu'il n'y avoit eu aucune affaire; que les chouans avoient tiré pour s'amuser. Présument que cette ruse avoit été pour mettre notre troupe en mouvement, il crut pouvoir, avec son détachement, faire une battue, persuadé de battre les chouans en quelque nombre qu'ils fussent. Il marcha jusqu'à quatre heures après midi, sans rien rencontrer. Étant fatigué, il reprénoit la route de son bivouac, lorsqu'il fut attaqué par cinq cents chouans au moins, qui soutinrent le feu avec fermeté; ce qui obligea le détachement de faire retraite en se battant, ce qui se fit avec ordre & pendant deux heures que le feu dura.

Nous perdîmes douze hommes & nous eûmes deux blessés. Sur les douze tués sont deux citoyens de la commune de Martigné, qui, dans toutes les affaires, marchent comme les soldats. Les chouans, d'après le rapport des habitans, ont perdu plus du double de monde que nous. Cette affaire, quoique victorieuse pour les chouans, ne l'est pas moins pour nous, qui étions si inférieurs en nombre, & en n'a qu'à se louer de la conduite du capitaine qui commandoit notre détachement.

De Paris, le 29 thermidor.

Au moment que cette feuille doit aller à l'impression, on attend encore des nouvelles du passage du Rhin, qui a dû avoir lieu le 25 de ce mois. On croit que ce mouvement a été arrêté pour mettre fin aux difficultés qu'on dit élevées récemment par la cour de Vienne sur les conventions de paix.

Quoi qu'il en soit de ce bruit, il paroît que l'échange projeté de la fille de Louis XVI contre nos représentans détenus en Autriche, est au moins différé. Quelques personnes semblent penser que cette jeune prisonnière recouvrera la liberté pour passer en Espagne: on ajoute même qu'un article du traité de paix avec le cour de Madrid stipulera la remise de ce reste de la famille de Louis XVI.

On écrit de Vannes que cinq commissions ont été établies pour juger les émigrés pris à Quiberon, & que déjà un grand nombre d'entr'eux a subi la peine de mort. Il est question de mettre ensuite en jugement les chouans qui ont été pris.

La suppression proposée des assemblées de sections, à Paris, a coïncidé avec la proposition de mettre des entraves à la liberté de la presse; de sorte que ce double projet de fermer toutes les bouches & de briser toutes les plumes avoit causé des alarmes assez vives parmi les véritables amis de la liberté: les comités de gouvernement, en passant à l'ordre du jour sur la première proposition, ont calmé ces justes alarmes, & il paroît que le rapport sur la liberté de la presse est ajourné. En effet,

un règlement sur cette matière délicate ne peut obtenir l'assentiment des hommes libres, que lorsqu'une forme de gouvernement stable aura donné des loix exécutées sur toutes les parties de l'administration républicaine. Jusquelà, une loi répressive de la pensée pourroit être regardée comme un achèvement à un despotisme quelconque; car tous les despotismes, même les républicains ont ainsi commencé, & les despotismes royaux se sont ainsi perpétués.

Divers papiers sont pleins de lettres vraies ou supposées des ennemis de la république; la totalité des projets de descente, d'invasion, de changement dans la constitution actuelle, sont consignés & animés, plus ou moins véritables. Le citoyen, ami de la paix de sa patrie, peut quelquefois s'alarmer de récits exagérés, d'annonces incertains & incertains; mais il se repose bientôt sur l'espérance que la justice & même la douceur bien méritée du gouvernement républicain triompheront au lieu de la perdition de nos ennemis.

Tandis que la renommée confie au bruit de Paris le soin d'éterniser le souvenir des actions brillantes, il y a cependant celles qui ont moins d'éclat, mais qui sont plus créées par la reconnaissance nationale, ne seront pas inscrites aux fastes d'un peuple qui lui-même offre l'exemple de traits nombreux de ce genre & qui sait les récompenser dans ses amis.

A ce titre, le fait suivant semble mériter la plus grande publicité.

Le navire américain *l'Astrée*, chargé de 10,000 quintaux de bled, fut rencontré le 17 juin (vieux style), par un cutter anglais qui, le soupçonant destiné pour un port de France, s'en empara & le conduisit à Douvres. Tandis que le capitaine se rendoit à terre pour la vérification de ses pouvoirs, Daniel Williams, second à bord du même bâtiment, consultant moins le danger auquel il alloit s'exposer, que le caractère de fraternité qui unit deux nations libres, prit la résolution hardie de remettre cette précieuse cargaison à la république; à cet effet, il coupa ses cables, abandonna ses ancres, & fit voile pour le port du Havre.

Dès que le commissaire de la marine & des colonies eut connoissance de ce trait de courage, de présence d'esprit & de dévouement, il en rendit compte au comité de salut public, qui l'autorisa à donner au nom du gouvernement français une épée à Daniel Williams; ainsi qu'à lui faire remplacer les cables & ancres qu'il avoit perdus.

Voici la lettre qui lui fut écrite en conséquence.

La commission de la marine et des colonies, au capitaine Williams, au Havre.

CITOYEN,

« La commission a rendu compte au comité de salut public du service que vous avez rendu à la république française en ramenant dans un de ses ports le navire *l'Astrée* & sa précieuse cargaison, que vous avez soustraite à nos ennemis, par une action qui caractérise votre courage & votre désir d'être utile à une nation bien digne d'obtenir de semblables marques d'attachement de la part des vrais amis de la liberté. Organes du gouvernement français, la commission de la marine

& des colonies vous prie de recevoir, en son nom, une épée sur laquelle sont gravés ces mots :
Au capitaine Williams, second du navire l'Astrée, La république française reconnaissante.
 « Puisse ce gage de son estime, acquitter la dette sacrée qu'elle a contractée avec vous ».
 Salut & fraternité, le commissaire, Signé, REBOU.

Cette épée lui fut remise par les administrateurs du port du Havre, en présence du consul des Etats-Unis & de plusieurs officiers de vaisseaux. L'expression de la plus vive sensibilité se peignit sur le visage du capitaine Williams, qui ne put exprimer que l'assurance de son attachement à la république, & de son entier dévouement pour ses intérêts.

Capitulation agréée par Victor Hugues, commissaire délégué par la convention nationale, au nom de la république, avec Colin Graham, brigadier général, commandant des troupes britanniques, au camp de Berville & dépendances.

Art. 1^{er}. En considération de la défense des dites troupes, les honneurs de la guerre seront accordés.

II. La troupe sera envoyée prisonnière de guerre en Angleterre, aussi-tôt que les transports seront prêts.

III. Les effets des officiers leur seront accordés.

IV. Une chaloupe couverte sera accordée au général.

V. Les malades & blessés hors d'état d'être envoyés à bord des transports, seront soignés par un chirurgien anglais.

VI. L'artillerie & les magasins de toute espèce seront livrés au commissaire des guerres de la république, sans aucun dommage ou déprédation. Si quelques difficultés venoient à naître entre les particuliers, elles seront arrangées à l'amiable, sans aucun empêchement à la présente capitulation.

COLIN GRAHAM, brigadier-général.

VICTOR HUGUES.

Pour copie conforme.

Etat des vivres, munitions de guerre et autres effets pris sur l'ennemi, assiégeant à la Guadeloupe.

461 barils de farine ; 355 barils de salaison ; 385 boucauts de biscuits, riz, maïs, rhum & autres comestibles ; 200 bêtes à cornes ; 167 barils trois quarts de poudre ; 38 bouches à feu de différens calibres ; 6,985 bombes, obus & boulets ; 1,034 à mitrailles ; 21 barils & 835 gargousses ; 1,937 fusils ; 1,783 gibernes, & différens autres effets, armes & munitions. Prisonniers, 80 officiers, 1,309 soldats ; contre-révolutionnaires & émigrés, 140 guillotinés ; 253 fusillés ; 462 condamnés à la chaîne.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen DAVOUD.

Séance du 29 thermidor.

L'assemblée a nommé, sur la proposition de son comité de sûreté générale, les trois commissaires qui seront à la tête de l'administration de police ; ce sont les citoyens Oudryet, secrétaire général du comité de sûreté générale,

Leger & Guerin ; l'un procureur-syndic, l'autre administrateur du département de Paris.

On donne lecture de la lettre suivante :

Philadelphie, le 3 floréal, an 3^e de la république française.

Les président et secrétaire du comité français, américain et hollandais, à la convention nationale.

Représentans du peuple français, nos alliés les Américains & les Hollandais, résidant à Philadelphie, jaloux de donner à la république française de nouveaux témoignages de leur dévouement & de leur joie, ont célébré, le 28 germinal, avec les Français, en présence du ministre & d'un peuple immense, les nouvelles victoires de la France & l'émancipation de la Hollande.

Les bataves n'aspiroient qu'à la liberté ; la république française pouvoit seule la leur donner, la république a brisé leurs fers ; bientôt les autres peuples seront libres, bientôt une paix heureuse ramènera tous les hommes à ces sentimens de justice & d'humanité qui vous unissent tous, citoyens frères & amis.

Nous vous exprimerions mal la joie de tous les amis de notre patrie : tous ont célébré ses victoires, tous ont rendu hommage à la liberté, tous enfin ont juré de combattre pour elle, & de vivre libres ou de mourir.

Le consul hollandais a donné les plus grandes preuves de son amour pour la France. Ces trois peuples réunis ont juré une haine implacable aux despotes qui vous droient les rendre esclaves.

Vivent ces trois républiques réunies ! vivent tous les peuples libres ! vive la convention nationale ! puisse-t-elle ne cesser de faire le bonheur du genre humain !

Salut & fraternité.

Signé, DUBOIS pere, président ; G. S. DUBOIS fils, sec.

Elie Lacoste, détenu chez lui, a demandé, vu le mauvais état de sa fortune, à être délivré de ses gardes ; cette demande est renvoyée au comité de sûreté générale.

Le reste de la séance a été consacré à la lecture du Pacte constitutionnel. Un grand nombre de titres ont été lus & adoptés avec de légers amendemens. Il ne restoit plus à lire que les titres sur les relations extérieures & celui sur les dispositions générales.

Un article supposoit que le corps législatif pourroit prendre des vacances.

On a craint que le pouvoir exécutif ne se rendit trop puissant dans cet intervalle, & sur la proposition de Dubois-Crancé, l'assemblée a décrété que le corps législatif seroit permanent & pourroit néanmoins s'ajourner ; ce qui ne suppose jamais le besoin d'être rappelé.

Aucun étranger, à moins qu'il n'ait acquis les droits de citoyen français, ne pourra être employé dans nos armées.

* * Correspondance Philosophique de Caillet Duval, rédigée d'après les pièces originales, & publiée par une société de littérateurs parisiens. Un volume in-8^o. Prix 10 livres broché. A Nancy ; & trouve à Paris chez Desenne & Maret, au palais Egalité.